

INFORMATISATION ET NUMERISATION DES COLLECTIONS NATURALISTES DES MUSEES

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) peut apporter aux musées en région un soutien pour l'informatisation (inventaire ou récolement) et la numérisation des collections naturalistes. Cette action s'inscrit dans un mouvement de structuration nationale des données naturalistes. Ces données ont vocation à être versées dans l'infrastructure « Réseau des Collections Naturalistes » (RECOLNAT) et seront accessibles par internet : <http://recolnat.org>.

Le financement est attribué pour une période d'une année. Il est toutefois souhaitable que les projets s'intègrent dans des programmes plus larges.

Une attention particulière sera portée cette année aux projets qui envisagent le recours aux sciences participatives pour documenter les collections.

Pour faciliter l'examen des demandes, les dossiers suivent le canevas ci-après.

Fiche d'identité du musée demandeur :

- nom, adresse,
- personne référente, téléphone, e-mail du musée

Contexte muséal général :

- nature des collections visées par la demande de subvention
- projet lié à l'inventaire et/ou au récolement oui non
avec % ? si collections non exclusivement naturalistes

Cette partie comporte les éléments suivants :

- expliquer si le projet est lié à un réagencement des collections, au récolement.....
- indiquer le niveau d'informatisation et/ou numérisation existant pour la collection visée (% déjà informatisé), le % d'informatisation de l'ensemble des collections du musée, la représentativité de la collection visée par le projet par rapport à l'ensemble des collections
- décrire quelles activités sont liées à ce projet : conservation, recherche, enseignement, diffusion, expertise, autre ?

Cadre scientifique :

Cette partie comporte les éléments suivants :

- la couverture géographique (régional, national, international)
- la dimension historique, études et documentation associées
- l'intérêt scientifique de la collection dans la discipline :
 - couverture taxonomique (dont conservation de types nomenclatureaux)
 - écologie, biogéographie, évolution...
- l'intérêt pédagogique ou culturel
- la participation à un ou plusieurs réseaux nationaux, européens ou internationaux

Indiquer si le projet est la poursuite d'un projet existant déjà financé dans ce cadre ou dans un autre.

Types de données :

Préciser :

- la nature des données : textuelles, images (nombre par spécimen, format, résolution), sons...
- la description des données :
 - type d'inventaire prévu : systématique ou établissement de priorités
 - saisie de données disponibles en rapport avec un projet scientifique
 - fiche descriptive : critères d'élaboration, compatibilités éventuelles

Système informatique :

Préciser :

- le logiciel utilisé : existant : à acquérir :
- la compatibilité avec le format DarwinCore et RECOLNAT
- le matériel informatique et de prise de vue :
 - existant :
 - à acquérir :
- l'organisation prévue pour les sauvegardes

Etat des besoins de l'opération :

Préciser :

- le nombre d'items (spécimens, objets ethnologiques...) concernés par l'ensemble de l'opération
- les moyens humains nécessaires
- les moyens financiers nécessaires

Indiquer la participation de l'établissement : fonctionnement, investissement, ressources humaines
Joindre le calendrier d'exécution (sur 12 mois).

Budget prévisionnel :

Indiquer :

- les ressources
Montage financier : participations demandées et participations obtenues, collectivités concernées, mécénat éventuel. Le cofinancement est un critère important d'évaluation du projet.
- les dépenses

Tableau récapitulatif

Nature des items		
Nombre d'items à traiter		
Coût par spécimen		
	Apporté par l'établissement	Financé par la subvention
Ressources humaines (ETP)		
Ressources humaines (€)		
Investissement (€)		
Fonctionnement (€)		
Budget total (€)		

Marche à suivre :

Les demandes, signées par l'autorité de tutelle, sont à adresser pour le **lundi 14 septembre 2020** (pour des projets débutant en 2021) à :

Monsieur le directeur général de la recherche et de l'innovation
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
1, rue Descartes 75005 PARIS

Et une version électronique à l'adresse suivante : nicolas.ngo@recherche.gouv.fr

La description du projet ne devra pas dépasser 5 pages. Des annexes sont possibles, mais ne devront pas excéder 10 pages.

Un avis scientifique sera demandé au comité scientifique de l'infrastructure RECOLNAT qui rassemble des experts nationaux et internationaux.

A l'issue de la réalisation du projet, un rapport devra être adressé au MESRI. Il comprendra un bilan quantitatif mettant en rapport objectifs et résultats. Il ne devra pas être supérieur à 10 pages. Un état d'avancement pourra être demandé dans le cas du renouvellement de la demande pour 2022.

Récapitulatif des éléments à fournir dans le cadre de la présente demande :

- description du projet (5 pages max.)
- annexes éventuelles (10 pages max.)
- rapport sur les actions réalisées avec la dernière subvention allouée et bilan de son utilisation (le cas échéant)
- échéancier/calendrier des opérations
- courrier de l'instance administrative sollicitant le financement